

11 déc 2014 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2014

Diminution des places d'accueil pour les demandeurs d'asile en 2015

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon et du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé une note concernant la diminution des places d'accueil pour les demandeurs d'asile en 2015.

Suite à la réduction du budget de Fedasil, décidée en conclave, la capacité d'accueil en 2015 sera diminuée de 2.057 places. Toutefois, 845 places tampons seront créées. La capacité d'accueil se composera dès lors en 2015 de 16.636 places d'accueil disponibles et de 2.193 places tampons. Cette proposition tient compte au maximum des exigences du nouveau modèle d'accueil (cohérence entre politique d'asile et politique d'accueil) et des priorités du plan de management et de l'accord du gouvernement (politique des groupes cibles, flexibilité de l'accueil, rationalisation et harmonisation).

Voir le communiqué de presse du ministre Theo Francken ci-joint.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique